



## Assemblée générale

Distr. générale  
9 novembre 2000

Cinquante-cinquième session  
Point 61 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.19)]

#### 55/14. Modification de l'article premier du règlement intérieur de l'Assemblée générale

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997, par laquelle elle a adopté les recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, telles qu'elles figuraient dans l'annexe à la résolution,

*Rappelant en particulier* le paragraphe 17 de l'annexe à sa résolution 51/241, par lequel elle a notamment décidé que la série de ses séances plénières s'ouvrirait officiellement chaque année le premier mardi suivant le 1<sup>er</sup> septembre,

*Notant* que le lundi précédant immédiatement le premier mardi suivant le 1<sup>er</sup> septembre coïncide avec un jour férié de l'Organisation des Nations Unies au Siège,

*Sachant* que, pour des raisons d'ordre pratique, la clôture de chacune de ses sessions ordinaires doit tomber un lundi non férié et l'ouverture de la session ordinaire suivante le lendemain, c'est-à-dire un mardi,

*Rappelant* ses résolutions 52/232 du 4 juin 1998, 53/224 du 7 avril 1999 et 53/239 du 8 juin 1999, par lesquelles elle a pris des décisions ponctuelles concernant les dates d'ouverture et de clôture de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions,

*Rappelant également* le paragraphe 2 de sa résolution 52/232, par lequel elle a décidé que la Journée internationale de la paix continuerait d'être observée le jour de l'ouverture de la session ordinaire,

1. *Décide* de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur: «L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi suivant le deuxième lundi de septembre»;

2. *Décide également* que cette modification prendra effet en 2001 et qu'il s'ensuit que sa cinquante-cinquième session s'achèvera le lundi 10 septembre 2001 et que sa cinquante-sixième session s'ouvrira le lendemain, mardi 11 septembre 2001.

*51<sup>e</sup> séance plénière  
3 novembre 2000*